

« AMENDEMENT VISANT LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONVENTION 3 RÉSEAUX »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du Programme ou du rapport :

Groupes Printemps des Pays de la Loire et l'Écologie Ensemble

SESSION du 18 et 19 décembre 2025

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGÉTAIRE

Rapport S200 : Accompagner les territoires

Exposé des motifs

Depuis 2015, la Fédération régionale du CIDFF Pays de la Loire, la Fédération régionale du Planning familial Pays de la Loire et l'Union régionale Solidarité Femmes Pays de la Loire menaient, avec le soutien financier du Conseil régional des Pays de la Loire, un programme de sensibilisation à l'égalité entre les sexes et de prévention des violences sexistes et sexuelles. Ce programme était dispensé dans les lycées, les Maisons Familiales Rurales (MFR) et les organismes de formation des professionnels de santé. En 2024, 465 élèves issus de 5 MFR et de 7 lycées ont pu bénéficier d'une séance de sensibilisation menée dans ce cadre.

Or, le programme des « 3 réseaux » a été supprimé brutalement en décembre 2024.

Pourtant, ce programme, unanimement salué par les associations, constituait un outil essentiel pour prévenir les violences sexistes et sexuelles dès le plus jeune âge. Il assurait une coordination régionale entre les différentes antennes locales, mutualisait les moyens, diffusait les bonnes pratiques et garantissait une cohérence d'action sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, on compte 210 000 viols ou tentatives de viols chaque année, qu'une femme sur 6 fait son entrée dans la sexualité par un rapport non consenti et désiré et que 16% des français·es ont subi une maltraitance sexuelle dans leur enfance. Ces chiffres révèlent l'ampleur du phénomène national et confirment que la prévention est une des priorités pour enrayer la violence pour les générations futures. L'éducation à la vie affective et sexuelle est un levier fondamental.

En supprimant le dispositif 3 réseaux, le Conseil régional fragilise non seulement les associations qui l'animent, met en difficulté les établissements qui sollicitaient ces associations, mais surtout la protection et l'éducation des générations futures.

Cela aura d'abord un impact direct sur les publics concernés : en l'absence des subventions, ce sont des dizaines d'animations dans les lycées ou MFR qui seront annulées. Or la loi (loi de 2001 sur l'EVARS) prévoit théoriquement un minimum d'interventions éducatives, trois séances par élève et par année scolaire, de la maternelle à la terminale. Déjà largement sous-dimensionnée, cette obligation sera encore plus loin d'être respectée.

Mais les conséquences iront bien au-delà : la prévention des violences sexistes et sexuelles risque de souffrir d'un déficit structurel. Sans sensibilisation et éducation, les comportements toxiques, le harcèlement, les violences s'enracineront, au détriment des victimes, mais aussi de l'ensemble de la société, des familles, et de l'avenir collectif.

Enfin, l'absence de prévention, notamment auprès des jeunes, représente un coût à un niveau très élevé. Une grande partie de ces dépenses pourrait pourtant être évitée. Les études montrent qu'1 euro investi dans la prévention peut représenter jusqu'à 7 euros d'économie pour la collectivité, grâce à la réduction du nombre de violences, des prises en charge médicales et judiciaires, et des interruptions de parcours scolaires ou professionnels.

En conséquence, il apparaît indispensable que le Conseil régional des Pays de la Loire reconsidère cette décision, renouvelle le soutien au programme « 3 réseaux » ou mette en place une autre initiative de même ampleur, afin de garantir une prévention effective, structurée et pérenne des violences sexistes et sexuelles dans notre région.

Délibéré

A l'alinéa 3 - Agir en faveur de la santé dans et avec les acteurs des territoires

Ajouter :

Pour une Région qui fait de l'égalité des droits une priorité et affirme son engagement féministe

L'égalité entre les femmes et les hommes fait partie des enjeux majeurs de la Région. Ainsi, dans le cadre de son fonds Égalité, la Région soutient notamment les associations qui œuvrent pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement.

Le programme « Prévention des comportements sexistes » est porté par la Fédération Régionale des Centres d'Informations des Droits des Femmes et des Familles (FR CIDFF), l'Union Régionale Solidarité Femmes (URSF) et le Planning Familial des Pays de la Loire. Ce programme, destiné aux élèves des lycées et des Maisons Familiales Rurales (MFR) des Pays de la Loire, offre ainsi des portes d'entrée distinctes et complémentaires (respectivement : égalité des droits, violences au sein du couple, violences sexuelles).

Les 3 réseaux disposent d'une reconnaissance du Ministère de l'Education qui se traduit par un agrément national d'association éducative complémentaire de l'enseignement public. Dans le cadre du programme 2023-24, les 3 réseaux ont mené des actions de prévention des comportements sexistes et des violences auprès des lycéens, des élèves de MFR ainsi que, jusqu'à 2023, auprès des élèves des IFAS.

Suite à des coupes injustes et brutales, la collectivité a mis fin au programme 3 réseaux, elle en mesure aujourd'hui les effets néfastes et souhaite renouveler ce programme régional. En 2026, le programme poursuivra ainsi sa déclinaison en 2 axes :

- 1er axe = « Égalité F-H : toutes et tous concernées » interventions auprès des MFR ;
- 2nd axe = Interventions sur la prévention des comportements sexistes intitulé « Egalité entre les filles et les garçons » auprès des lycéen·nes.

Je vous propose d'attribuer un montant forfaitaire de 80 100 € en faveur du Programme de prévention des comportements sexistes présenté en annexe 1 et d'affecter l'autorisation d'engagement correspondante au titre du programme S105 : « S105 - Promouvoir l'égalité, le civisme et l'engagement »

Je vous propose d'approver les termes de la convention avec la FR CIDFF, l'URSF et le Planning familial, présentée en annexe 2 et de m'autoriser à la signer.

Pour les groupes Printemps des Pays de la Loire et l'Écologie Ensemble



Lucie Etonno,
Présidente du groupe
L'Écologie Ensemble



Guillaume Garrot,
Président du groupe
Le Printemps des Pays de la Loire